

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020

<b><u>PRESENTS :</u></b>	MM	BRINGARD	Roger	Maire
		VOISIN	Thierry	Adjoint
		REINSTETTEL	Philippe	Adjoint
		COMPERE	Sébastien	conseiller
		COMPERE	Jean-François	conseiller
		BITTNER	Paul-Antoine	conseiller
		HANS	Matthieu	conseiller
		RIETH	Patrick	conseiller
	Mme	PEREZ	Carine	conseillère
	MM	ERNY	Michel	conseiller
		SIMON	Jean-Paul	conseiller

### **Absents excusés :**

### **Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du conseil du 6 juillet 2020
3. Loyers (maison forestière et maison communale) et divers prix (location salle des fêtes)
4. Personnel communal
5. Rapport eau et assainissement communauté de communes
6. Rapport ordures ménagères communauté de communes
7. Convention déneigement
8. Convention avec la commune de Storckensohn
9. Subvention pour les conscrits
10. Fête des personnes âgées
11. Sapins de Noël
12. Divers.

### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, M Philippe Reinstettel pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 septembre 2020.

### **3. REVISION DES LOYERS DES BATIMENTS COMMUNAUX**

La révision annuelle des loyers se fait selon :

- l'évolution de l'indice des loyers pour la maison communale et la maison forestière. Cet indice a augmenté de 0.46 %, monsieur le Maire propose donc d'augmenter les loyers pour 2021 de 0.46 %, soit :

Loyer applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- **669** € par mois

- **648** € par mois pour la maison forestière réparti entre les communes, soit :

Mitzach	<b>1 647</b> € par an
Husseren-Wesserling	<b>1 711</b> € par an
Malmerspach	<b>846</b> € par an
Geishouse	<b>1 770</b> € par an
Storckensohn	<b>1 8024</b> € par an

- l'évolution de l'indice du coût de la construction est prise en compte pour le loyer du pylône. Cet indice est en hausse de 0.40 %, monsieur le Maire propose donc le loyer à **1346** € par an pour l'année 2020.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, ces loyers.

### **4. PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire fait part aux conseillers que suite à l'avis favorable du centre de gestion pour l'avancement de grade du personnel communal, il y a lieu de créer les nouveaux postes. Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, la création des nouveaux postes.

#### **5. RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur Thierry Voisin, adjoint au Maire, présente le bilan des activités de ces services pour l'année 2019.

Après explications et informations, le conseil municipal approuve ces rapports d'activités à l'unanimité.

#### **6. RAPPORT ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur Philippe Reinstettel, adjoint au Maire présente le rapport des ordures ménagères pour 2019.

Après explications et informations, le conseil municipal approuve à l'unanimité, ce rapport.

#### **7. CONVENTION DENEIGEMENT**

Suite à la dernière réunion du conseil, M. le Maire et la Scea du Grunholz ont discuté du projet pour une nouvelle convention de déneigement qui sera appliquée à partir de cet hiver.

Cette convention prévoit une période d'astreinte du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février.

Les conseillers acceptent, à l'unanimité, les nouvelles périodes d'astreinte et demande à M. le Maire de rédiger une nouvelle convention.

#### **8. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE STORCKENSOHN**

Monsieur le Maire explique qu'une réunion s'est tenue le 6 septembre avec le Maire de Storckensohn.

Notre ouvrier communal travaille à mi-temps dans chaque commune.

Les deux communes souhaiteraient mettre en commun les frais concernant l'ouvrier communal. Il pourra donc utiliser notre voiture dans les 2 communes.

Les frais de la voiture (entretien, réparation, essence, assurance) ainsi que les vêtements et les chaussures de travail seront pris en charge à moitié par commune.

Une convention sera mise en place si elle est votée par les 2 communes et débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer cette convention avec M. le Maire de Storckensohn afin qu'elle puisse prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **9. SUBVENTION POUR LES CONSCRITS**

Une demande de subvention a été faite par les conscrits. Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 380 € comme pour toutes les associations du village, diligences seront prises pour attribuer cette subvention.

#### **10. FETES DES PERSONNES AGEES**

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible d'organiser un repas cette année pour les personnes âgées. Un colis sera donc distribué à chaque personne le week-end du 19 décembre.

#### **11. SAPIN DE NOEL**

Comme toutes les années la commune de Mitzach participe à l'achat groupé de sapins de Noël.

#### **12. DIVERS**

Point sur les travaux : les travaux de la rue Entzenbach sont terminés ainsi que les travaux d'amélioration pastorale. Les demandes de subvention ont été faites.

Aménagement entrée de l'église : M. le Maire présente un projet pour une mise en place de l'entrée de l'église.

Bail pour les agriculteurs : à ce jour, il existe des baux gratuits pour chaque agriculteur. Nous avons appris que cette pratique n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, ni pour la commune, ni pour les agriculteurs.

Une réunion aura lieu en mairie avec la chambre d'agriculture et Mme Prévost de la communauté de Communes afin d'y remédier.

Fibre optique : M. le Maire informe les conseillers que la fibre optique a été installée en mairie. Une équipe de technicien a mis le câble en place. Pour tout le reste de l'installation nous avons pu compter, une fois de plus, sur les talents de M. Bittner, conseiller municipal. Merci beaucoup !

Sacs poubelle : M. le Maire informe les conseillers que la commune va réceptionner les sacs poubelle et que, comme par la passé, ils seront distribués aux habitants du village.

Bulletin communal : l'équipe y travaille actuellement et il pourra être distribué courant janvier. M. le Maire informe qu'il n'y aura pas de réception de nouvel an.

Utilisation salle des fêtes : pour l'instant, l'accès à la salle des fêtes est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Valocime : un technicien de Valocime a pris contact avec la commune afin de prévoir la mise en place de la 5 G, afin de pallier à la mise en place du télétravail. La commune ne donnera en aucun cas son accord pour la mise en place de la 5 G. une réunion aura lieu en mairie le 27 novembre à 9h.

Travaux à prévoir : monsieur le Maire demande aux conseillers de leur faire part de différents projets afin qu'on puisse étudier des travaux à prévoir pour le prochain budget.

Séance levée à 22h30.

BRINGARD	Roger	Maire	
VOISIN	Thierry	Adjoint au Maire	
REINSTETTEL	Philippe	Adjoint au Maire	
COMPERE	Sébastien	Conseiller Municipal	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
BITTNER	Paul-Antoine	Conseiller Municipal	
HANS	Matthieu	Conseiller Municipal	
RIETH	Patrick	Conseiller Municipal	
PEREZ	Carine	Conseillère Municipale	
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
SIMON	Jean-Paul	Conseiller Municipal	